

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Mulhouse 3
COMMUNE d'ILLZACH



DECISION DU MAIRE

En application des articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
de la délibération du Conseil Municipal du 22/06/2020 - Article 07

N° 6/2024 du 6 février 2024

Objet : renouvellements et nouvelles concessions au cimetière d'ILLZACH
(janvier 2024)

Article 1^{er} :

Renouvellements et nouvelles concessions accordées au cimetière d'ILLZACH entre le 01.01.2024 et le 31.01.2024 comme suit :

RENOUVELLEMENTS et NOUVELLES CONCESSIONS

ACCORDÉES AU CIMETIÈRE d'IL_ZACH

(A) = Acquisition
 (C) = Conversion
 (R) = Renouvellement

Nom-prénom du concessionnaire ou du débiteur	Adresse du concessionnaire ou du débiteur	Référence de la concession			Dates début et fin de concession	Montant payé
		Carré	Rangée	Tombe n°		
Janvier 2024						
Stéphane GAUSTINOS	21 rue Louis Pasteur - MULHOUSE	B	4	21	12/09/2023 – 12/09/2038	(R) 351 €
Jacques DUFOUR	108 impasse du Büle - THUSY	N	2	12	07/07/2022 – 07/07/2037	(R) 328 €
Pierre WAELDIN	9 rue du Chemin de Fer - BRUNSTATT	C	2	18	14/09/2023 – 14/09/2038	(R) 351 €
Livia MONDESIR	58 rue des Vosges - ILLZACH	D	4	24	22/01/2024 – 22/01/2039	(A) 369 €
Patrick ZIMMERMANN	21a Grand'Rue - TAGOLSHEIM	M	4	11	21/07/2023 – 21/07/2038	(R) 351 €
Christophe CROCHEMORE	12b rue de Saint-Louis - HUNINGUE	K	columnarium	25	26/01/2024 – 26/01/2039	(A) 369 €

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville d'Illzach et un extrait sera affiché.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin au titre du contrôle de légalité.

Illzach, le 6 février 2024

Le Maire :



Jean-Luc SCHILDKNECHT

